

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS911

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 3

À l'alinéa 43, supprimer les mots :

« , ou pendant les trois derniers mois si cette durée excède trois mois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la limitation à trois mois s'agissant du remboursement des sommes non perçues du RSA.